

Zeitschrift: Rivista militare della Svizzera italiana
Herausgeber: Lugano : Amministrazione RMSI
Band: 21 (1949)
Heft: 5

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tent pour donner une indication suffisante des unités de canots-moteur.

Pour les tambours, les services compétents ne se sont pas fatigué les méninges: ils ont porté leur choix sur un tambour accompagné de ses deux baguettes. On se demande seulement ce qu'est devenu le baudrier. Une lyre pour les musiciens, une plume d'oise pour les secrétaires d'état-major, une louche à soupe pour les chefs cuisiniers et un glaive de bourreau pour la police de l'armée achèvent de mettre une note comique dans un domaine qu'on voudrait en voir dépourvu.

On pense bien que l'élément le plus discutable des anciens insignes a été soigneusement sauvegardé lors de l'adoption des nouveaux: c'est la croix fédérale sur les manches des sousofficiers, de sergent à adjudant. C'est désolant de devoir le dire, mais la croix suisse est un emblème général, celui du pays, et ne saurait dès lors constituer un insigne particulier. Il fallait que tout le monde

l'ait (ce rappel d'une ancienne tradition aurait pu à la rigueur se concevoir) ou personne.

On ne peut que déplorer la légèreté et la suffisance avec lesquelles ces dessins ont été élaborés.

Le Ministère de la guerre français comprend un « Bureau d'études de la symbolique militaire ». Nous n'en demandons pas tant, mais les fonctionnaires du Département militaire fédéral responsables de ces choix auraient pu, sans rien perdre de leur dignité et de leurs pouvoirs, consulter plus compétents qu'eux. Ils auraient évité des erreurs bien regrettables dans un domaine qui n'est pas seulement le leur, mais qui intéresse l'ensemble des citoyens, puisqu'il touche au prestige de l'armée ».

La nostra RIVISTA aveva, mesi addietro, ricevuto un cliché che illustrava i nuovi distintivi: venne ritornato là da dove veniva « preferendo ignorarli tanto sono banali ».

Nel prossimo fascicolo:

LA MILIZIA LUGANESE NEL '500 — del dott. Giuseppe Martinola, archivista dello Stato.

COME NACQUE UN ARSENALE — del Magg. Carlo Verda, già direttore dell'Arsenale cantonale di Bellinzona.

« Si ebbe nel Ticino un primo arsenale dopo la battaglia di Giornico. Era una rustica costruzione situata in quel villaggio, fra il ponte e la chiesetta di San Nicolao. I Francesi la occuparono nel 1798, poichè conteneva anche parte del bottino della battaglia, ed alla loro ritirata venne saccheggiata dagli Austriaci, che ne trasportarono il materiale da guerra in Italia ».....

Alcuni camerati ci chiedono di richiamare qui la « colletta per la vecchiaia ». E' un meritevole appoggio a chi per età non è più in condizione di fronteggiare i propri impegni.